



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35

Présents : 30

Conseillers excusés et représentés : 3

Conseillers absents non représentés : 2

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, COMBET Amand, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick

Conseillers absents non représentés (2)

BERTAUX Iléana, CESAR Alexis

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-072 – BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - Affectation des Résultats

Considérant ce qui suit :

Au regard des résultats du compte financier unique 2024 du budget annexe de la cuisine centrale qui font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 378 816.22 € ;
- Un excédent d'investissement de 4 575.87 € et des restes à réaliser pour 11 312.50 €.

Il convient de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

- Affectation au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté » de la somme de 378 816.22 €,
- Affectation au compte 001 « Excédent reporté d'investissement » de la somme de 4 575.87 €.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable sur ce dossier.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025
Délibération N°2025-072

Le Conseil municipal à l'unanimité par 33 voix pour :

- approuve ces affectations de résultats pour le budget annexe cuisine centrale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 27 juin 2025
Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250623-DEL2025072-DE
Reçu le 27/06/2025